

LE MESSAGE SYNDICAL

ORGANE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'UNION RÉGIONALE DE L'OUEST (C. F. T. C.)
LOIRE-INFÉRIEURE - MAINE-ET-LOIRE - VENDEE - VIENNE - DEUX-SEVRES



Téléphone 120.71 - NANTES
Syndicats Chrétiens

ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 10, rue de Bel-Air — NANTES
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT ANNUEL

Syndiqués : 2 fr. ; de soutien : à partir de 10 fr. ; Etranger : 15 fr.

Compte Chèques-Postaux 208-73 - Nantes
Union Nantaise Syndicats des Travailleurs Chrétiens
10, Rue de Bel-Air — NANTES

Le vrai visage du Catholicisme

L'objection-massue qui sépare du Christianisme l'âme des travailleurs, celle qu'exploite savamment le socialisme pour des fins anticléricales et que chaque jour on jette à la face de nos militants, c'est la suivante : « Regardez donc vos patrons catholiques ; celui-ci vient de mettre à pied, sans motif avouable, trois pères de famille ; cet autre profite de la crise pour multiplier les baisses clandestines de salaires ; ce troisième pourchasse féroce toute apparence de dévouement syndical, n'épargnant même pas vos propres dirigeants ; la plupart tombent dans le panneau d'un nationalisme échevelé. Si votre religion c'est ça, gardez-la pour vous et continuez votre jeu de moutons naïfs et résignés. Mais sachez bien que l'esprit de l'Évangile, c'est nous qui en avons hérité. C'est nous qui vivons le grand rêve annoncé par le Christ d'un avenir de justice et de fraternité. Vous avez pris l'ampore vide, nous en respirons le parfum ».

Justice faite des contrefaçons, quel est donc notre catholicisme ? Ce que je crois, disait Brunetière, allez le demander à Rome ». Notre foi — et nous nous en faisons gloire — c'est celle de Léon XIII appliquant au monde moderne, et notamment à la question ouvrière dans *Rerum Novarum* et *Graves de Communi*, les principes du droit naturel et la doctrine du Christ ; c'est celle de tous les Papes, celle de Pie XI traçant en pleine crise au monde désaxé, un programme hardi de pacification internationale et de restauration chrétienne de l'ordre social.

Le vrai Catholicisme ? le voici...

Notre foi c'est celle de l'Évangile, non seulement code de morale individuelle, mais, comme l'écrivait récemment l'*Osservatore Romano*, « code social de premier ordre et même, peut-on dire, le vrai code social ».

On ne juge pas sur contrefaçon

Qu'il y ait des patrons catholiques ignorants ou dédaigneux des exigences de la justice sociale, nous le savons. Pas tous, grâce à Dieu. Nous ne sommes pas de ceux qui généralisent arbitrairement et nous savons par expérience que le sens social et la foi démocratique d'un Léon Harmel n'ont pas été sans trouver des imitateurs. En dépit de traditions immorales qui, trop souvent, font loi dans le monde des affaires, il en est plus d'un à qui l'idéalisme évangélique a permis de glorieuses évocations. Elles s'accusent même plus nombreuses que partout ailleurs dans les rangs du patronat catholique et ce n'est pas un mince hommage rendu à notre foi.

Il n'en est pas moins vrai qu'un certain nombre d'employeurs, notoirement connus comme praticiens, voire comme piliers d'église, unissent, sans gêne apparente, les actes d'une piété sincère à une « terrifiante inattention » aux directives pontificales comme à l'oubli des plus élémentaires exigences de la justice et de la charité envers leur personnel.

Nous aussi, nous avons nos dossiers ; nous aussi, nous savons de reste quelle série de faits révoltants escorte la montée de la crise ; nous aussi, nous pourrions jeter en pâture aux passions des révélations douloureuses, mais nous laissons à d'autres le soin d'ouvrir « la chronique des sales boîtes » et d'amener pour des fins politiques des haines qui ne font qu'égarer la véritable action professionnelle.

Il demeure que nous ne sommes pas dupes et que nous nous dressons chaque jour contre les injustices scandaleuses et les procédés abusifs de tel ou tel patron connu comme catholique.

Grands patrons si l'on veut,

Catholiques non pas !

A ceux qui nous trahiraient d'outrance et s'effrayeraient de notre audace, qu'il nous suffise de répondre par ce texte de *Quadragesimo Anno* :

« C'est une chose bien lamentable, qu'il y ait eu, qu'il y ait même, hélas ! encore des hommes qui, tout en se disant catholiques, se souviennent à peine de cette sublime loi de justice et de charité, en vertu de laquelle il ne nous est pas seulement enjoint de rendre à chacun ce qui lui revient, mais encore de porter secours à nos frères in-

digents comme au Christ lui-même ; qui, chose plus grave, ne craignent pas d'opprimer les travailleurs par esprit de lucre. Bien plus, il en est qui abusent de la religion elle-même, cherchant à couvrir de son nom leurs injustes exactions, pour écarter les réclamations pleinement justifiées de leurs ouvriers. Nous ne cesserons jamais de stigmatiser une pareille conduite ; ce sont ces hommes qui sont cause que l'Église, sans l'avoir en rien mérité, a pu avoir l'air et s'est vu accuser de prendre le parti des riches et de n'avoir aucun sentiment de pitié pour les besoins et les peines de ceux qui se trouvent déshérités de leur part de bien-être en cette vie ».

Ceux-là méritent vraiment le nom de catholiques qui font effort pour réaliser un tel signalement et qui y puisent le secret d'animer le progrès social et de travailler à l'amélioration des conditions de leurs frères.

Contre ce catholicisme, le seul authentique puisque seul il porte l'estampille romaine, qui donc oserait s'insurger ? Ce n'est que par une mauvaise foi insigne, qu'impuissant à le prendre en défaut, on l'attaque à travers la rébellion de certains de ses fils.

A ce double jeu que nous taxons d'hypocrisie et auquel se livre éperdument le menu fretin des dirigeants socialistes, nous opposons trois témoignages irréfutables et qui seront les derniers à pouvoir recenser, puisqu'ils émanent de leurs propres chefs.

Nous les avons choisis sur le terrain, aujourd'hui plus brûlant, de la politique internationale. Mais nous aurions pu, à profusion, produire des textes analogues dans les divers domaines de la vie sociale.

« Personne, écrit Léon BLUM, ne peut contester la structure internationale et l'organisation catholique ; personne n'entend nier que sa doctrine professe la confiance, la solidarité, la fraternité humaine. Personne ne peut disconvenir, par surcroît, que dans ces dernières années, l'action politique et diplomatique du Saint-Siège ait tendu méthodiquement vers la préservation de la paix ».

« Dans tout catholique gardant le sens de l'universalité, ajoute PAUL-BONCOUR, il y a une recrue possible pour la grande tâche de la réconciliation des peuples ».

« Que les chrétiens, dit de son côté Albert THOMAS, soient mieux disposés que d'autres à saisir l'aspect international des problèmes sociaux, quoi d'étonnant ? Leur foi, — et ils le proclament, — loin de restreindre leur horizon, l'élargit, et leur dogme de la communion des âmes, qui leur enseigne à reconnaître dans tous les hommes leurs frères en Dieu, les prépare excellemment à comprendre que les frontières, ni celles des nations, ni celles des classes, ne brisent pas l'unité humaine ».

Pas d'encens hypocrite

Concluons donc. Si certains patrons dits catholiques parce qu'accomplissant les actes individuels ou extérieurs du culte, attentent à la justice et à la charité, ce n'est pas parce que catholiques, c'est malgré que catholiques, et en violation flagrante de l'esprit même de l'Évangile.

(Suite en 2^e page, 6^e colonne).

UNION REGIONALE DES SYNDICATS DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS DE L'OUEST

X^e CONGRÈS RÉGIONAL

DES 25 & 26 MARS 1933, A NANTES

SAMEDI 25 MARS :

A 20 heures
Salle Saint-Michel **SEANCE D'OUVERTURE** : « L'Organisation Syndicale et le Recrutement ».

DIMANCHE 26 MARS :

A 8 h. 30
Salle Saint-Michel **SEANCE D'ETUDES** :

1^o **RAPPORT** par A. BELLEVAIRE, Secrétaire Général de l'U.R. : « Dix ans d'action syndicale dans l'Ouest ».

2^o **CONFERENCE** par M^{lle} GRAFF, Secrétaire Générale des Syndicats Féminins de l'Abbaye : « Le Travail actuel de la Femme ».

A 11 h. 15
Eglise Cathédrale **MESSE SOLENNELLE** avec le concours de la Maîtrise.

BENEDICTION DU DRAPEAU DE L'UNION REGIONALE.

ALLOCATION DE S. E. MONSIEUR L'EVÊQUE DE NANTES.

A 12 heures 30. — **REPAS EN COMMUN.**

A 14 heures. — **VISITE DE LA VILLE ET DU PORT.**

A 16 heures
Salle Saint-Stanislas **SEANCE DE CLOTURE**

DISCOURS DE

Jules ZIRNHELD

Président de la Confédération Française des Syndicats de Travailleurs Chrétiens
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand

« La grande œuvre sociale et économique du Syndicalisme chrétien »

Notre X^e Congrès, devant marquer le 10^e anniversaire de la fondation de l'Union Régionale de l'Ouest, doit revêtir une solennité toute particulière. Aussi avons-nous tenu à nous assurer le concours de notre cher Président Confédéral, Jules Zirnheld, et à placer notre Congrès sous le haut patronage de S. E. Mgr l'Évêque de Nantes. D'autre part, pour ajouter à la solennité de cette manifestation, nous aurons la joie de nous offrir un drapeau, qui sera béni en l'Eglise Cathédrale, avant la messe au cours de laquelle la Maîtrise de la Cathédrale exécutera ses meilleurs chants.

Nous voulons que ce Congrès laisse dans le cœur de nos syndiqués un souvenir impérissable, qu'il soit un réconfort pour nos militants et un encouragement pour toutes les bonnes volontés. Nous voulons que la journée du 26 Mars, et notamment la cérémonie à la Cathédrale et la séance de clôture à la grande salle Saint-Stanislas fassent comprendre à l'assistance nombreuse qui se pressera aux deux endroits, toute l'importance du mouvement syndicaliste chrétien et toute la grandeur de notre idéal.

C'est dire combien nous tenons à nous assurer la représentation de tous nos Syndicats. Toutes les localités de notre Union Régionale tiendront donc à cœur de nous envoyer des délégués, aussi nombreux que possible, et choisis de telle sorte qu'ils puissent profiter de leur déplacement et en faire profiter à leur retour tous leurs camarades de travail.

Nous ne saurions donc trop insister pour que tous nos Syndicats soient représentés dans la plus large mesure. Ce sera là une nouvelle occasion de nous rendre compte de notre force, et de la faire constater à tous. Et, tout en profitant des utiles directives qui nous seront données, nous gagnerons un peu de cet enthousiasme dont nous avons tous besoin et de cette foi dans la grande Cause que nous servons.

Le Président, Georges LUCAS.

Pour nos camarades d'Armentières

Appel aux travailleurs chrétiens et sympathisants

Une fois encore, le Nord est le théâtre d'un conflit social dans lequel se trouve engagé un nombre important de syndiqués chrétiens. L'intensité de la production industrielle, dans cette région, la place à l'avant-garde de l'organisation syndicale, mais aussi du progrès technique et des abus qu'il entraîne. C'est pour résister à une nouvelle intrusion du machinisme contre l'homme — conduite simultanée de 4 métiers — en même temps qu'à une diminution de salaire hors de proportion avec celle du coût de la vie, que nos camarades d'Armentières se sont mis en grève voilà déjà six semaines.

En conformité avec nos principes et nos méthodes d'action, les syndiqués libres d'Armentières ont, avant l'arrêt du travail, tenté des démarches de conciliation susceptibles d'éviter la grève. Depuis le conflit, ils ont déclanché, sans succès, la procédure d'arbitrage en Justice de Paix... Le Bureau Confédéral, ému par les misères qu'entraîne cette grève pour les familles ouvrières qui avaient déjà été durement atteintes par le chômage, a décidé, dans sa dernière réunion, de faire appel à la solidarité en leur faveur.

Nous demandons, à tous ceux qui le peuvent, de nous adresser le produit de collectes et de souscriptions organisées au profit de nos camarades d'Armentières. L'effort de solidarité réalisé par les autres organisations syndicales est important ; nous sommes persuadés que les syndicalistes chrétiens, malgré les difficultés du moment, sauront, eux aussi, accomplir le geste de fraternité que les ouvriers d'Armentières, si durement éprouvés, ont déjà fait et renouvelleront en faveur d'autres, le cas échéant.

La C. F. T. C. vous prie de lui adresser sans retard les sommes reçues en les versant à son compte courant de chèques postaux : Paris 283-24. (Indiquer sur le talon : pour les grévistes d'Armentières).

Le Secrétaire général : GASTON TESSIER.

Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires

Une résolution à propos de la crise

La Fédération Française des Syndicats Professionnels de Fonctionnaires (C.F.T.C.),

Considérant l'état présent des finances publiques et les diverses mesures proposées en vue de rétablir l'équilibre budgétaire ;
Se référant aux déclarations publiées par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens sur la question des salaires, depuis son premier congrès, en mai 1920, jusqu'à son Comité national du 15 Janvier 1933 ;
Souhaitant que la rétribution du travail est conditionnée par les nécessités vitales, par la valeur professionnelle et par l'état de prospérité des entreprises,

Estime que la solution, pour le cas actuel, doit être cherchée dans la réorganisation de l'Etat et la réalisation d'économies judiciaires, programme dont l'exécution suppose la collaboration loyale des syndicats professionnels de fonctionnaires de toutes tendances ;
Précise que : dès Octobre 1932, les groupements de fonctionnaires affiliés à la C.F.T.C. ont remis au Gouvernement et aux Groupes parlementaires des projets dans ce sens ;

Observe que, dans leur généralité, les traitements des fonctionnaires n'ont été augmentés qu'avec beaucoup de retard, comparativement aux avantages de l'industrie et du commerce, et qu'ils sont demeurés très modestes eu égard au coût de la vie ;
Rappelle que les fonctionnaires, en tant que contribuables, supportent leur part des taxes et impositions ; que la plupart des mesures fiscales annoncées retomberont sur eux, au même titre que sur les autres consommateurs ;

Proteste contre toute modification unilatérale aux engagements que l'Etat a pris vis-à-vis de ses collaborateurs ;
Se déclare prêt à défendre énergiquement les droits des fonctionnaires et leurs intérêts légitimes, dans le souci du bien public et conformément aux principes qui inspirent le syndicalisme chrétien.

(2 février 1933).

Elections Prud'homales

Il sera procédé, du 1^{er} au 20 avril, dans toutes les communes de notre Union régionale pourvues de conseils de prud'hommes, à la revision des listes des électeurs et électrices.

Nous invitons donc instamment nos syndiqués, hommes et femmes, à se présenter eux-mêmes, et à emmener avec eux leurs camarades de travail, dès les premiers jours, au bureau des élections de leur mairie, pour vérifier leur inscription sur les listes électorales, ou la demander, dans la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Si nous voulons remporter de nouveaux succès, il nous appartient de les préparer dès maintenant. Chacun de nous s'attachera donc à faire inscrire au moins un nouvel électeur.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée de pièces justificatives, par exemple, en ce qui concerne les femmes, d'un certificat délivré gratuitement par le Commissaire de Police du canton qu'elles habitent constatant qu'elles sont françaises et qu'elles réunissent les conditions d'âge et d'exercice de la profession requises par la loi.

Les bureaux des élections sont ouverts tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Pour plus amples renseignements, et au besoin pour certaines démarches, s'adresser à son syndicat respectif.

Tous, nous aurons à cœur d'accomplir ainsi intégralement notre devoir électoral.

Les Syndicats Chrétiens et les projets financiers

La Commission Administrative de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,

saisie des démarches faites par les groupements de fonctionnaires adhérents, en vue de la défense de leurs traitements, considère, qu'aucune mesure ne saurait être prise, susceptible d'aboutir soit à la réduction des traitements et salaires, soit à l'aggravation des impôts frappant les revenus du travail, avant que la rentrée normale de toutes les autres impositions ait été assurée, notamment par la répression des fraudes.

Estime qu'en toute hypothèse, les exonérations de base actuellement admises par la loi, comme correspondant au minimum vital, doivent être maintenues, y compris les abattements pour charges de famille ;

Admettrait seulement qu'un relèvement, avec une progressivité par tranches assez larges, puisse être fait sur les traitements impo- sés, laissant une marge de superflu ;

Affirme que les intérêts des travailleurs de toutes catégories et de toutes tendances sont solidaires ; rappelle qu'il convient d'user jusqu'à la dernière limite des moyens réguliers d'intervention en tenant compte, par exemple, que le droit d'initiative du Sénat, en matière budgétaire, est limité et que par conséquent les textes des commissions sénatoriales peuvent encore être transformés.

(17 février 1933).

Les Syndicats Chrétiens et les Assurances Sociales

A la suite d'une réunion extraordinaire de sa Commission Administrative, la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens a adressé à M. Merlin, Président de la Commission de l'Hygiène, de l'Assistance, de l'Assurance et de la Prévoyance sociales du Sénat, une lettre protestant énergiquement contre toute mesure tendant à affaiblir le régime des assurances sociales ou à en suspendre l'application.

Cette même lettre rappelle les efforts déployés par les syndicats chrétiens dans ce domaine. Elle souligne que si le service des assurances était interrompu, en quelque manière, il en résulterait une impression de désordre et de carence du plus fâcheux effet. Enfin elle rappelle que les caisses d'assurances sociales, gérées par les intéressés, n'imposent aucun sacrifice au budget, et que les cotisations, réduites dans la proportion où sévit le chômage, ne constituent aucune charge exceptionnelle pour l'industrie et le commerce.

DEMANDEZ A VOTRE SYNDICAT QUELS AVANTAGES VOUS AVEZ A COMMANDER VOTRE CHARBON PAR SON INTERMEDIAIRE



— Je vous apporte, Messieurs, le DRAPEAU que vous avez demandé pour le X^e ANNIVERSAIRE DE L'UNION REGIONALE DE L'OUEST.
— Mais, il est superbe ! Nos félicitations, Mademoiselle. Dieu fasse que nous ayons une belle assistance, les 25 et 26 Mars, pour l'admirer, et aussi pour entendre notre remarquable et si cher Président Confédéral, JULES ZIRNHELD.

L'ECTOZONE

Nouveau gaz radio-actif détruit les microbes et revitalise les tissus. — Il est particulièrement efficace dans les cas de : Rhumatisme, Arthritisme, Sciatique, Lumbago, Dépressions, Plaies et Maladies de la Peau, Diabète, Albumine, etc., etc...

DEUX SEULS CENTRES DE TRAITEMENTS DANS L'OUEST

NANTES, 18, Rue Lafayette. — Téléphone : 147-63 ANGERS, 86, Rue du Mail. — Téléphone : 26-11

CONTROLE MEDICAL RIGOUREUX

Comment ils s'y prennent

Troisième et dernier article (1)

« A quel moment est-on sincère ? Quand on nous salue, ou lorsqu'on nous tend la main ? »

Cette question, je la prends dans le « Travailleur » du 4 février 1933. Elle est posée aux communistes, à propos d'unité.

Or, la C. G. T. et ses militants parlant beaucoup d'unité, je me fais un devoir de poser à mon tour cette question aux militants cégétistes de la Loire-Inférieure :

Est-on sincère, dans le T. O. du 22 août 1931, Chronique Syndicale, dans la « Résolution sur l'Unité » ?

Nous lisons en effet : « L'heure est venue de reconnaître une fois de plus que tous les travailleurs, quelque soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, ont leur place dans les syndicats ouvriers... »

« Intruit par l'expérience douloureuse de dix années de scission... »

« ...en dehors de toute ingérence des partis politiques... »

Et enfin : « L'unité ainsi obtenue, aucun obstacle ne subsistera au rapprochement réconciliateur de tous les travailleurs qui veulent sincèrement collaborer à l'œuvre de défense et d'émancipation de la classe ouvrière... » (Conseil de la Métallurgie de Saint-Nazaire).

Où alors dans le T. O. du 4 octobre 1930 et du 10 octobre 1931 ? Vous proposez comme « organe officiel » des Syndicats Confédérés, un journal socialiste, qui ne respectera pas « les opinions politiques, philosophiques ou religieuses de vos adhérents » ?

Instruit par l'expérience, dites-vous ? Non puisque votre anticléricalisme reprend le dessus, dans la page syndicale du T. O. du 4 février 1933, entre deux articles intéressants les syndicats, vous éprouvez le besoin de « manger du curé ».

« En dehors de toute ingérence des partis politiques... » Pourquoi éprouvez le besoin d'envoyer un député socialiste comme « délégué de la C. G. T. » (voir T. O. du 9 mai 1931).

Et vous appelez ça l'Unité obtenue ?

Ceci pour notre région seulement. Mais voyons ailleurs encore.

Lors de l'inauguration de la Bourse du Travail de Lille, est-ce que DeLattre, des syndicats cégétistes, ne disait pas : « Vous tous avez été comme moi, émus en entrant ici. Nous sommes dans une église qui a été élevée pour sanctifier Dieu. Aujourd'hui, elle va servir à en glorifier un nouveau : le dieu du Travail. Dans ce lieu, le peuple va travailler désormais à la conquête, non d'un paradis chimérique, mais à l'établissement du paradis terrestre. »

Et Jouhaux de renchérir : « Les litantes d'hier montaient vers le ciel. Mais elle ne s'adresseront plus à l'immatériel. Elle seront inspirées de la confiance en soi-même. La cathédrale, c'est nous qui l'avons construite. C'est du travail que la civilisation est sortie. Le Travail est le Dieu nouveau que nous voulons substituer à l'Ancien. »

N'est-ce pas enfin à Nice que, en juillet 1932, la C. G. T. appelait ses adhérents à « protester contre l'empire clérical-réactionnaire... », à propos du concours national de la Fédération des Patronages.

La C. G. T. ne lançait-elle pas ainsi ses adhérents contre leurs frères de travail.

Quelle honte !

J'arrête les citations, il y en a trop. Mais, syndiqués chrétiens, mes amis, vous en trouverez d'autres dans le magnifique article « Erasons l'Infamie », de notre cher ami A. Beillevaire, le dévoué secrétaire général de notre Union Régionale, dans le « Messager Syndical » du mois d'octobre 1931.

Magnifique document où notre vaillant ami laisse passer toute sa volonté d'ouvrir les yeux qui obstinément restent encore fermés.

Mais l'avez-vous encore ce numéro ?

J'ai pris une petite habitude, dans mes deux premiers articles, celle de tirer les conclusions de ce que je viens d'écrire. Aujourd'hui, ces conclusions seront les mêmes :

PROPAGANDE ! Mais propagande basée sur une documentation solide, permettant d'affronter franchement nos adversaires.

Documentons-nous et intensifions-la cette propagande, chacun selon ses moyens, ses forces, et au soir de notre vie, nous aurons la satisfaction d'avoir été utiles, en nous rappelant les magnifiques paroles de Mgr Freppel :

« DIEU NE NOUS A PAS COMMANDE DE VAINCRE, MAIS DE COMBATTRE. »

François BAFFE.

(1) Voir Messager de janvier et février.

Congrès de la Fédération des Syndicats Féminins

La Fédération des Syndicats féminins du Bd des Capucines (C.F.T.C.) vient de tenir son Congrès annuel les 17-18-19 février. Un grand nombre de déléguées de province y participèrent.

Les études du Congrès se déroulèrent, dans une première séance de travail, autour de cette question :

DEUX PREOCCUPATIONS DE L'HEURE PRESENTE

Deux rapports étudièrent, l'un : *La Durée du Travail*, l'autre : *Les Jeunes et leur avenir professionnel* (moyens pratiques de le préparer et de l'assurer). Ils aboutirent à des vœux concernant l'application ou l'amélioration des lois existantes, et permit de mettre au point un projet d'aide pratique à apporter aux jeunes chômeuses tout en leur facilitant une sérieuse préparation à la vie professionnelle.

La Séance d'études, présidée par Mme Eve Baudouin, et largement ouverte aux personnes s'intéressant aux questions sociales, avait mis à son programme :

L'EVOLUTION DU TRAVAIL FEMININ

celle-ci envisagée sous deux aspects : le Travail des Jeunes, Le Retour de la Mère au foyer.

Deux remarquables rapports furent présentés, qui donnèrent lieu à une discussion animée et aboutirent à des vœux pratiques et intéressants.

La dernière journée du Congrès comportait une séance spéciale pour les groupes de « Jeunes » des syndicats fédérés ; séance pleine de vie et d'entrain qui marqua les progrès réalisés sur ce terrain.

Après le banquet traditionnel, fort nombreux, la séance de clôture réunit un magnifique auditoire dans la grande salle de la rue des Saints Pères, sous la présidence de M. l'abbé Pasteau, sous-directeur des Œuvres.

Le Rapport fédéral présenté par Mlle Lafeuille, montra l'intelligence et féconde activité des syndicats tant au point de vue de l'action professionnelle que des services pratiques.

Après le Résumé des travaux du Congrès par Mlle Danguy, l'auditoire fut littéralement tenu sous le charme d'une magistrale conférence de M. Pezet, Député du Morbihan, qui montra d'une manière saisissante comment les difficultés économiques mondiales réagissent sur la vie des travailleurs.

Dans une délicate allocution, M. l'abbé Pasteau termina ce beau et vivant Congrès qui permit de constater, une fois de plus, la fécondité et bienfaisante activité de la Fédération.

Le faux remède

« Notre collègue Milan va vous proposer de suspendre, pendant quelques années, la loi sur les Assurances Sociales. Je l'en félicite, car les Assurances Sociales écrasent notre économie sociale pour ne donner aux travailleurs qu'une désillusion. »

Déclaration d'un Sénateur, à la séance du 19 février 1933.

Par ces temps de chômage, il est une catégorie de « travailleurs » qui ne chôment pas. Je veux parler de tous ceux qui « peinent » pour supprimer les Assurances Sociales.

Par ce temps de crise, ils ont vraiment beau temps.

Ont-ils compris seulement la portée de leur geste ?

Avant d'apaiser leurs amis, ces économistes, partisans du moindre effort, ont-ils envisagé les répercussions de cette mesure ?

Comprendent-ils que loin d'apporter la sécurité, à laquelle nous aspirons tous, la suppression des Assurances Sociales, déclancherait un tel mouvement de mécontentement et de rancœur dans la classe ouvrière, que les louables intentions qui ont présidé à l'élaboration de cette réforme sociale disparaîtraient sous la démagogie coutumière de ceux qui tablent sur la misère des ouvriers pour instaurer leur régime ?

En quoi ! la classe ouvrière ne supporte-t-elle pas dans une large mesure les conséquences de la crise actuelle, et doit-elle, par la suppression de cette loi de justice sociale, voir augmenter encore les sacrifices qu'elle s'impose déjà ?

Veut-on briser à tout jamais, les espoirs que chaque famille ouvrière a mis dans cette amélioration de sa condition sociale ?

Messieurs les adversaires des Assurances Sociales, je vous prie « Méfiez-vous et prenez garde. »

Méfiez-vous de l'efficacité de vos méthodes.

Prenez garde à leurs répercussions. JOB-SERVE.

Les Syndicats Chrétiens d'Halluin

Après la guerre on a surtout connu Halluin comme la terre de prédilection du communisme, comme le lieu d'expérience où se portait constamment l'effort du mouvement révolutionnaire. Ce qui a fait moins de bruit — c'était l'attitude souvent héroïque d'une poignée de militants ouvriers chrétiens dont les travaux et les sacrifices ont été couronnés enfin du plus beau succès. Halluin-la-Rouge, comme l'appelaient la presse régionale et même la grande presse, devient, depuis quelque temps, chaque jour davantage Halluin-la-Chrétienne.

Le Syndicat Libre, fondé par des ouvriers chrétiens, fit son apparition à Halluin en 1904. Incompris par beaucoup, âprement combattu par d'autres, il tint bon jusqu'à la guerre. En 1920, il comptait une cinquantaine de travailleurs qui avaient devant eux plusieurs milliers d'adversaires ou d'hésitants enrôlés par force. Tout ce que la mauvaise foi et la haine peuvent inventer, la petite troupe des chrétiens eut à le subir. Néanmoins, les adhésions se firent à la longue plus nombreuses. 500 en 1921, une centaine de plus encore l'année suivante. En 1923 le syndicat chrétien d'Halluin se sentit assez fort pour créer une coopérative de production pour la fabrication des chaises. Lorsqu'en 1925 les communistes, se croyant tout-puissants, avaient décidé une grève politique de 24 heures, le syndicat libre s'y opposa résolument, et ses membres, malgré la pression communiste, se remirent au travail. Résultat : en quelques jours le Syndicat Libre enrégimenta plus de 100 adhésions nouvelles.

Plus forts désormais, nos amis lancèrent un emprunt pour la construction d'une maison syndicale. En quelques semaines, il monta à plus de 300.000 francs. L'un apporta 500 fr, l'autre 1.000 fr, qui plus, qui moins, mais chacun y contribua.

Dans ce magnifique immeuble que l'on voit aujourd'hui à Halluin, se trouvent : L'Union des syndicats libres d'Halluin, la Caisse de chômage, la Société de secours mutuels « La Prévoyance », la Caisse d'Assurances sociales, la Caisse d'épargne « La Ruhe », des cours d'éducation populaire comme un Cercle d'études Léon XIII, un Cercle d'études dramatiques « Rem Novorum », des œuvres d'agrément, une symphonie ouvrière, des cours de musique, un restaurant populaire, et même un cinéma parlant qui donne 5 à 6 représentations par semaine. Quelques chiffres montreront éloquentement la puissance des Syndicats libres d'Halluin.

L'Union locale des syndicats libres d'Halluin compte 9 organisations ouvrières : Syndicat du Textile, du Bois, du Bâtiment, des Transports, des Produits chimiques, des Métallurgistes, de la Boulangerie, des Employés et des Contramaîtres. Ces syndicats groupent 3.138 adhérents, dont 800 environ dans les communes de la vallée de la Lys : Bousbecque, Werwicz et Comines. Du 1^{er} janvier au 30 juin 1932, il a été payé par les syndicats libres 516.681 fr. 50 d'indemnités de chômage.

Gaston Tessier à Montbéliard

Gaston Tessier, secrétaire général de la C.F.T.C., a présidé cinq belles réunions syndicales dans le Pays de Montbéliard. Deux cents syndiqués à Seloncourt, quatre-vingts à Hérimoncourt, quatre-vingts aussi à Valessigney, soixante à Beaulieu, deux cents à Mandeuve, ont écouté l'exposé qu'il leur apportait, et de la doctrine de la C.F.T.C. et des progrès de l'idée syndicale chrétienne en France et en Europe. M. l'abbé Asson, du Secrétariat social de Franche-Comté, collaborateur du chanoine Siphonin, véritable « ampouneur du travail », montra comment la religion vient appuyer et fortifier le détachement à l'idée syndicale. Louis Convers, du secrétariat social de Besançon, parla de la Vie de l'Union régionale des syndicats. Et le secrétaire du syndicat du Pays de Montbéliard lut un remarquable rapport. Rappelant que la C.F.T.C. se rattache à une puissante Fédération internationale, qui groupe plus de trois millions de membres dans douze pays d'Europe et qui est représentée au B.I.T. à Genève, Tessier a demandé qu'il se rassemble de plus en plus « tous les travailleurs de bonne volonté ».

Neutralité Cégétiste

Au moment où les organisations cégétistes dépensent de vains efforts en vue de réaliser l'unité syndicale organique au sein de la C. G. T., il n'est pas mauvais de montrer, par un exemple récent, que si la C. G. T. se targue toujours de neutralité politique et religieuse, elle demeure aussi sectaire, sinon plus, que par le passé.

M. Cachin, ayant eu l'impudence d'appliquer à la Fédération française des Syndicats professionnels des Cheminots (C.F.T.C.) l'épithète de « grande organisation », s'attire de vertes observations de la part de M. Eugène Morel, dans le Peuple du 2 décembre :

Les soumis, les supplicants de ces deux groupements de chiens couchants ont dû être ravis en sentant une carresse moscovitaire passer sur leur échine prédisposée au fouet. Mais, très certainement, ils ont été surpris qu'elle leur venait de l'ancien député bolchevik — à la note de coco — qui, dans son dix-neuvième arrondissement, qu'il prenait pour un fief, les pourfendait jadis, il fallait voir comme !

Les enfants de cœur de la Sainte Eglise apostolique et romaine, les thuriféraires des messes du Sacré-Cœur montmartrois n'auraient jamais pensé que le directeur de l'Humanité puisse un jour se montrer si plat à leur égard.

Il en est pourtant ainsi...

Cependant, nous ne nous avançons pas jusqu'à garantir la sincérité des sentiments « fraternels » que le directeur (?) de l'Humanité vient de témoigner aux hommes que ses comparses présentent ordinairement comme des trafiquants d'opium pour le peuple.

L'« Aube Ouvrière » organe des Syndicats Confédérés de l'Aube recommande à ses lecteurs, l'ouvrage d'un écrivain qui prétend faire le procès du christianisme.

Voici un passage qui mettra particulièrement à l'aise les catholiques qui sont encore égarés dans les rangs cégétistes :

« Jamais une religion qui a jeté le maheur sur le monde, la souffrance et la misère sur les peuples n'a été analysée et jugée avec cette haute probité d'une conscience affranchie de toute crédulité et cette véritable indignation d'un esprit dégagé de toutes les contingences... »

Après cela, la C. G. T. oserait-elle encore affirmer son respect de toutes les opinions politiques et religieuses ?

Mais, oui, et le plus navrant, c'est qu'il y a encore des travailleurs pour s'y laisser prendre.

Un cartel inter-syndical dans le bassin houiller de la Moselle

Les organisations d'ouvriers mineurs affiliés à la C. F. T. C., à la C. G. T. et à la C. G. T. U. ont, dans le bassin houiller de la Moselle, formé un cartel pour la défense des intérêts corporatifs. Dans une première réunion les dirigeants des 3 organisations ont, sur la proposition du syndicat chrétien, accepté comme base de leur action les directives suivantes :

« Les trois organisations professionnelles des mineurs sont d'accord pour travailler à la réalisation des revendications des mineurs en engageant toutes leurs forces respectives. »

« Les trois organisations syndicales s'engagent à choisir d'un commun accord les moyens nécessaires à cette réalisation. »

« La direction du mouvement préconisé par les trois organisations reste exclusivement au Comité constitué par les dirigeants des trois syndicats. »

« Les trois organisations sont d'accord pour condamner, comme contraire aux intérêts des mineurs, toute action qui serait engagée contre les décisions du comité commun. »

Sans vouloir restreindre aucunement le droit à la critique justifiée, les trois organisations s'engagent à empêcher et à omettre strictement toute attaque personnelle, toute calomnie et injure à l'intérieur ou à l'extérieur des réunions. »

« Dans les réunions communes, tout ce qui donnerait à celles-ci un caractère politique, ainsi que tout ce qui pourrait conduire à des mécontentements entre les trois organisations, est à éviter strictement. »

« En outre, il est entendu que les trois organisations réservent l'indépendance de leur attitude et de leur action, telle qu'elle est dictée par leurs statuts et leurs principes respectifs. »

Opinions d'adversaires

Unitaires

La Vie Ouvrière publie, dans son numéro du 2 décembre, une importante résolution de la commission des grèves de la C. G. T. U. au sujet de la grève de Fougères.

Voici quelques passages consacrés aux Syndicats chrétiens :

« Quoique en apparence inactif et passif, le Syndicat chrétien a développé son influence et augmenté sérieusement ses effectifs (de 200 à plus de 1.000). »

« Sa politique sociale (organisation de l'exode des enfants, fortes indemnités aux grévistes qui se syndiquent, travaux à certains grévistes, etc...) ne peut seulement expliquer de tels résultats. »

« C'est grâce à une habile politique, en apparence antipatronale et en même temps collaborationniste, grâce à une propagande individuelle et collective avec le soutien actif du clergé (abbé Bridel), que le Syndicat chrétien a su attirer à lui tous ceux qui étaient troublés par l'attitude antigréviste et antiprotéarienne des dirigeants réformistes. »

« Il a pu obtenir de tels résultats en raison de la faiblesse générale de notre activité et aussi et surtout de la sous-estimation constante de son influence par notre syndicat. Cette caractéristique prend un caractère de plus en plus national. Elle souligne l'impérieuse nécessité de ne pas sous-estimer le syndicalisme chrétien, mais d'en combattre les causes et effets, en menant une campagne concrète contre ses dirigeants, en s'efforçant de conquérir les travailleurs influents par eux et en démontrant le rôle de l'Eglise dans la lutte entre les ouvriers et leurs exploitateurs... »

Il est donc nécessaire, en premier lieu, de faire un grand travail d'éclaircissement auprès des ouvriers pour analyser les résultats apportés par ces sept mois de grève et la grande responsabilité qu'ont les dirigeants réformistes dans son échec ; dénoncer également le Syndicat chrétien dans son programme et sa politique, mettre les travailleurs en garde contre cette organisation qui, par sa démagogie, ouvre ses portes aux ouvriers mécontents de la politique des chefs réformistes... »

Le fait que la C.G.T.U. qui, jusqu'à ce jour, n'avait eu que mépris pour le syndicalisme chrétien en tant qu'organisation nationale attire l'attention de ses adhérents sur l'importance grandissante de notre mouvement, est tout à fait caractéristique.

Il est, par ailleurs, assez piquant d'être accusé de démagogie par une organisation qui trouve dans ce genre d'activité sa principale raison d'être.

Cégétistes

Dans le Peuple, du 4 décembre, M. H. Galantus mélange avec dextérité : politique et syndicalisme. Voici, au passage, comment il traite le mouvement syndical chrétien : « Aujourd'hui, les travailleurs organisés syndicalement ont éparpillé leurs forces en quatre (?) tronçons ; je veux ignorer les syndicats chrétiens, leur but n'a rien de commun avec l'idéal syndicaliste. »

M. Galantus nous avoue, avec candeur, qu'il a dû faire un effort de volonté pour « ignorer » la C.F.T.C. Cet effort, à coup sûr, n'est pas aussi grand que celui qu'il a dû fournir pour trouver les quatre « tronçons » où sont groupés les travailleurs « organisés syndicalement ». Les uns, dit-il, sont à la C. G. T., les autres à la C. G. T. U., d'autres à la C. G. T. R. (?) et, enfin, d'autres, quatrième « tronçon », « ne sont nulle part ».

Un peu plus loin, le leader cégétiste nous parle « des militants du parti socialiste et, en même temps, syndicalistes ». Renvoyons-le donc pour ce qui est de notre organisation, à l'un de ces auteurs : M. J. Zyromski, qui, dans son article paru dans le Peuple du 10 septembre 1931, soulignait les « progrès » du syndicalisme chrétien et les « résultats intéressants » qu'il obtient.

Albert de Mun et le droit syndical des fonctionnaires

Dans une lettre des environs de 1906, rapporte M. A. Boissard, Albert de Mun attirait mon attention sur les premières velléités d'organisation syndicale chez les fonctionnaires. Il discernait des difficultés graves de cette accommodation du droit corporatif. Mais il me confiait ne pas apercevoir sous quel prétexte on interdirait aux collaborateurs de l'Etat de se grouper et de se concerter pour la défense de leurs intérêts communs et le marqua, dès ce moment, le devoir urgent pour les gouvernants, de ne pas éluder le problème et d'en chercher une solution qui conciliât, à la fois, la justice et les exigences d'autorité et de stabilité du pouvoir social et des services publics.

PASSONS NOS VAGANCES à la MI-COTIERE PAR OUDON (Loire-Inférieure)

Le vrai visage du Catholicisme

(Suite de la 1^{re} page)

Ceux-là seuls réalisent officiellement et intégralement l'idéal chrétien qui, répondant aux directives pontificales, se font les apôtres, sur tous les terrains, de la justice, de la charité et de la paix. Notre foi est une cime à laquelle bien peu atteignent, mais vers laquelle nous tendons de tous nos efforts ; et nous attendons qu'on nous prouve qu'il est pour la classe ouvrière une autre voie du progrès et du salut.

Quant à ceux qui, reprenant l'envoi de Jaurès au sujet du foyer des aïeux, nous disent de l'Evangile : « Nous en avons pris la flamme, vous n'en avez gardé que la cendre », il nous est trop facile de leur répondre :

Disciples du Christ, vous ! Il a prêché l'amour, vous n'avez que la haine aux lèvres.

Il a parlé de paix, la lutte est à chaque page de votre programme.

Il a béni les cœurs purs, vous inondez de boue les foyers ouvriers. Votre presse, qu'elle s'appelle *Bataille Ouvrière* ou *Tribune des Mineurs*, *Peuple* ou *Populaire*, *Action Ouvrière* ou *Peuple Libre*, se plaît à patauger dans la fange et à attiser les plus bas instincts.

Vos hommages au Christ-Ouvrier ne sont qu'un blasphème à la Renan, avec la magie du style en moins. Et s'il me fallait les qualifier d'un mot vigoureux, je dirais que c'est du pharisaïsme à rebours.

Poursuivez, à coups d'équivoques, des attaques que vous savez injustes. L'Eglise est une enclume qui a usé plus d'un marteau. Elle survivra à la haine de ses enfants, comme à l'indocilité de certains de ses fils.

Les chiens aboient, la caravane passe... GUY ETIENNE.

Attribution de rentes aux Accidentés du travail

avant l'introduction de la législation sur les accidents

D'après la loi du 1^{er} juillet 1931 les ouvriers qui ont subi un accident avant le 1^{er} mai 1899 sont dans l'administration forestière, soit dans un des établissements visés par les § 537 suiv, du code des Assurances sociales, ont droit à une rente d'accident. Cette rente est à payer par la Corporation qui aurait dû la payer si l'accident s'était produit le jour de la promulgation de la loi ; elle est attribuée dans les mêmes conditions que toutes les rentes d'accident. Toutefois il est à remarquer que les ayants-droit, s'ils sont titulaires d'une rente d'invalidité ou de vieillesse ou de rente d'invalidité ou de vieillesse avec la différence de cette rente d'invalidité ou de vieillesse avec la rente d'accident du travail : En vertu de l'article 3 de la loi du 1^{er} juillet 1931 il y a prescription, à la date du 1^{er} août 1933 si, jusqu'à cette date, aucune demande n'a été formée. Les accidentés qui ne peuvent vivre sans le secours d'une tierce personne ont droit à une allocation annuelle de 7.740 francs s'il s'agit d'un accident industriel, et de 6.480 francs s'il s'agit d'un accident agricole ou forestier.

Nous attirons tout particulièrement l'attention de nos membres attentifs au fait qu'une grande partie du délai de prescription est déjà écoulée. Les ayants-droit feront par conséquent, de ne pas attendre plus longtemps pour formuler leur demande.

LES MESSAGES DE NOTRE REGION

DANS NOS FAMILLES

DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

M. Réthoré, père de Mlle Réthoré, secrétaire de l'Union départementale du Maine-et-Loire et membre du Conseil du Syndicat des Employés d'Angers ;

Mme Tremblais, mère de Mlle Tremblais, du même syndicat ;

Lucien Abouy, du Syndicat des Employés de Nantes, père de six enfants en bas âge ;

Emmanuel Raingard, du même Syndicat. (Une messe sera dite à son intention le 24 mars, à 7 h. 30, en l'Eglise Saint-Similien).

M. Boucard, père de Mlle Boucard, membre du Syndicat de l'Aiguille (Habillage) de Nantes ;

Mme Blineau, mère de Mlle Blineau, du même syndicat ;

M. Alphonse Canciois, père de Mlle Raymond Canciois, de la Section de Méan-Saint-Nazaire ;

Mme Hémon, mère de Mme Durance, trésorière du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes ;

Mme Joubert, grand-mère de Mlle Geoffroy, du Syndicat des Dames Employées de Nantes ;

M. Monier, père de Mlle Monier, du même Syndicat ;

Le grand-père de Mlle Anne-Marie Fuy, du Syndicat des Employées de Poitiers ;

Prix imbattable
Lunettes
Pinces-Nez
Qualité-Précision
Exécution des Ordonnances
Réparations et Transformations



L'application de la loi de 8 heures dans les industries textiles

UN NOUVEAU DÉCRET

Un décret du 16 janvier 1933 a modifié l'application de la loi de 8 heures dans les industries textiles. Ce décret contient trois dispositions : 1^o la suppression de la récupération des heures de travail perdues en raison des jours fériés, fêtes locales, etc., ainsi que celles perdues par suite des mortes-saisons dans certaines branches de ces industries ; 2^o la réduction à cent, au lieu de 150, des heures supplémentaires pour surcroît extraordinaire de travail ; 3^o la suppression provisoire, totale ou partielle, de ces heures supplémentaires, en cas de chômage extraordinaire et prolongé.

L'Union des syndicats patronaux des industries textiles de France a protesté contre ce décret, en faisant valoir le besoin d'aisance et de souplesse de l'industrie textile, industrie qui dépend des brusques fluctuations de la mode et des saisons. Elle a invoqué aussi des raisons d'ordre technique.

La bataille autour de la semaine de 48 heures n'est donc pas terminée, comme on aurait pu le supposer, après 14 ans d'application de la loi d'Avril 1919. Et cependant, une nouvelle bataille s'est engagée autour de la semaine de 40 heures. Signes certains d'une époque où tout devient incertitude.

La Situation des assurés sociaux en chômage

Un décret vient d'apporter à la situation des assurés sociaux qui interrompent involontairement leur travail une amélioration notable.

Jusqu'ici, les assurés qui, par suite d'interruption de travail involontaire ou motivée par les usages normaux de la profession, ne possédaient pas à leur compte le nombre minimum de cotisations obligatoires prévu par la loi se trouvaient déchu du droit aux prestations des assurances-maladies, maternité et décès, s'ils n'avaient pas effectué spontanément, pour les journées d'interruption de travail, le versement de la double contribution. Il en était notamment ainsi, en cas de chômage total se prolongeant plus de trois mois, ou en cas d'accident de travail.

Le décret assimile les intéressés aux assurés dont les cotisations sont fixées en proportion de leur salaire réel, et qui obtiennent les prestations correspondant à la catégorie de salaires dans laquelle les classent les cotisations acquittées. Dès lors, les salariés susvisés seront classés, pour le droit aux prestations des assurances-maladies, maternité, décès, dans la catégorie à laquelle correspondront les cotisations dont ils justifieront au cours du trimestre civil précédent la maladie. Ils ne seront déchu de tout droit que si, au cours de ce trimestre, leur compte ne présente pas le minimum de cotisation prévu pour la première catégorie, soit 30 francs, dont moitié pour la maladie et moitié pour la vieillesse.

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
CONFECTIONS POUR DAMES
CHEMISERIE
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE
TISSUS
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

NANTES
RAYONS ABA PRIX
TOUS LES OBJETS USUELS
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

Mme Doré de Champdeniers, tante de Mmes Guillon, du même syndicat; Mme Lafen, grand-mère de Mlle Henriette Courtier, du même syndicat.

A tous nos amis éprouvés, ainsi qu'à leurs familles, nous adressons nos vives et chrétiennes condoléances.

CAISSE FAMILIALE POUR LES ASSURANCES SOCIALES

Quelques assurés prétendent que la Caisse Familiale n'applique pas le tarif réglementaire concernant les prestations accordées aux assurés et que certaines Caisses remboursent plus largement.

La Caisse Familiale, faisant partie de l'Union des Caisses d'Assurances Sociales de la Loire-Inférieure, applique le tarif de responsabilité établi par cette Union, comme les autres caisses du Département.

Le Conseil d'Administration de cet organisme se réunit deux fois par mois, et toutes les décisions relatives à l'application de la loi sont prises en commun après étude approfondie.

Les conventions y sont également examinées et approuvées avant signature par les Caisses adhérentes.

La Caisse Familiale se trouve exactement semblable à ces autres organismes de répartition, et cette critique sur son fonctionnement vient d'une mauvaise intention à son égard, ou même peut-être de l'ignorance de l'assuré.

PENSONS A NOTRE CONCOURS DE RECRUTEMENT

NANTES

Nouveau commerçant accordant escompte

Prière à nos syndiqués de noter que M. MOUSSIER, opticien, 24, rue Crébillon, fera 10 % d'escompte.

SYNDICAT DES EMPLOYES

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale a eu lieu le 26 février, salle Saint-Michel, sous la présidence de Georges Lucas.

Il est d'abord donné connaissance des comptes du Trésorier. Malgré les frais élevés nécessaires par les élections au Conseil des Prud'hommes de novembre dernier, le capital social est de près de 1.500 francs supérieur à celui indiqué en octobre 1932; les cotisations sont rentrées très régulièrement, ce qui est cause de l'état satisfaisant de la caisse; 250 francs ont été envoyés à nos camarades d'Arménie en grève. L'U.R.O. nous a versé 1.375 francs, pourcentage qui nous a été attribué dans le produit de la tombola qu'elle avait organisée au profit de nos œuvres d'entraide syndicales.

La parole est ensuite donnée au Secrétaire qui indique que le recrutement nous a donné 45 nouvelles adhésions depuis la dernière Assemblée générale; quelques syndiqués seulement ont refusé le paiement de leur quittance de cotisation; le Service de placement est toujours très actif, mais les demandes d'emploi sont toujours beaucoup supérieures aux offres; la Caisse de chômage a secouru plusieurs camarades, elle est maintenant intersyndicale et comprend les Syndicats d'employés hommes et dames de Nantes et de Saint-Nazaire. Le Syndicat enverra deux délégués au Congrès Fédéral qui doit avoir lieu à Paris le 12 mars.

Le Camarade Beillevaire donne un compte-rendu très complet de la dernière réunion du Comité National de Paris du 15 janvier et parle notamment de ce qui y a été dit au sujet de l'activité syndicale dans la région de l'Ouest; il rappelle que le XI^e Congrès Régional de l'U. R. se tiendra à Nantes, les 25 et 26 Mars prochain et il en indique le programme.

Nos cours professionnels progressent comme nombre d'élèves et matières enseignées: 77 élèves, 4 C. A. P. en 1932 pour la première fois que des candidats étaient présentés; Beillevaire félicite le professeur, M. Herbert, des résultats obtenus grâce à son dévouement et à sa compétence. Des cours professionnels de dessinateur industriel ont été ouverts à Pont-Rousseau.

Nous avons donné à la Préfecture

les renseignements nécessaires pour que nous puissions participer aux élections au Conseil Supérieur du Travail et au Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation, qui doivent avoir lieu cette année.

Le Conseil syndical a répondu à toutes les enquêtes du Ministère du Travail, en donnant avis favorables notamment à la suppression des heures supplémentaires en cas de chômage extraordinaire et prolongé dans le Commerce du Détail; à l'interdiction du travail par relais dans les bureaux, services administratifs et agences privées; à l'adjonction des institutions d'épargne et de prévoyance dans le décret concernant les banques et les établissements de finances, de crédit et de change.

Il est donné connaissance de la correspondance échangée avec les syndicats patronaux au sujet du travail effectué dans les magasins le lundi matin 31 octobre.

Le camarade Eugène Le Cars fit ensuite une causerie sur les avantages et les inconvénients de la « Semaine de Quarante Heures ». Cette causerie nous révéla en Le Cars, un véritable orateur et un travailleur, car elle fut bourrée de renseignements précis et détaillés sur les différents aspects de cette question, tant au point de vue capital que salarial, sa répercussion sur la crise économique actuelle et sur les crises futures. Le Président le remercia et l'Assemblée par ses applaudissements se joignit à des remerciements si bien mérités.

Et la séance fut levée à 11 h. 45.

Du nouveau à la S. N. E.

FORMATION D'UN SYNDICAT

Le 23 février, les membres de la section syndicale du Personnel de la S. N. E. se sont réunis en vue de la formation de leur syndicat.

L'Assemblée générale constituative fut présidée par A. Beillevaire, Secrétaire Général de l'U. R., qui rappela aux membres présents la nécessité — encore plus grande à notre époque — pour tous les travailleurs, de se syndiquer.

Puis, Beillevaire précisa les raisons qui nous ont poussés à former un syndicat alors qu'il en existait déjà un.

Nous ne méconnaissons pas l'action efficace du Syndicat existant, qui a obtenu pour le personnel, des avantages appréciables. Mais, ce syndicat est affilié à la C. G. T., organisation à laquelle il apporte le soutien et de ses voix et de son argent.

Or, la C. G. T. est à la remorque d'un parti politique, le parti socialiste S. F. I. O. et, de plus, la C. G. T. soutient des œuvres à tendances plus ou moins socialistes, ou nos convictions religieuses sont assez souvent malmenées et même combattues.

Ainsi donc, comme catholiques, nous ne pouvions donner notre adhésion à un syndicat affilié à la C. G. T.

Mais, n'étant pas des jeunes, mais au contraire des syndicalistes convaincus, nous avons décidé, à notre tour, de former un syndicat. Et ce syndicat, loin de briser l'unité ouvrière, comme on nous l'a déjà reproché, ne fera au contraire que renforcer l'organisation ouvrière qui, sans nous, aurait ainsi vu un certain nombre de précieuses éléments lui échapper. Nul syndicat, d'ailleurs, ne peut prétendre au monopole de la défense des intérêts des Travailleurs et nous espérons bien apporter une part active à la défense de ces intérêts, quelle que soit l'attitude que l'on tiendra à notre égard.

Après ce clair exposé, eut lieu la lecture et l'approbation des statuts. A signaler, à ce sujet, l'aide précieuse apportée aux syndiqués en cas de décès et au moment des naissances; ce dernier point montrant, une fois de plus, qu'à la C. F. T. C. nous sommes toujours des « Familiaux ».

Puis, l'on procéda à l'élection du Conseil Syndical et à la formation du bureau.

Ensuite Beillevaire dit sa joie de voir notre section transformée en syndicat, et il déclara formé le Syndicat Indépendant du Personnel de la S. N. E.

Puis après avoir remercié les principaux artisans de ce nouveau fleuron offert à notre Union Régionale, il termina en formulant le vœu qu'au sein de la S. N. E. nous travaillions d'une manière efficace à l'établissement de la paix sociale.

Le secrétaire du nouveau syndicat adressa à son tour quelques mots de remerciement à Beillevaire

qui a tant fait pour la formation du syndicat, et aux membres présents, qui ont permis, par leur présence, de faire du bon travail, et la séance fut levée.

Le Secrétaire.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

COURS PROFESSIONNELS DU JOUR

Une nouvelle série de cours professionnels a commencé le lundi 6 mars. Ces séries durent cinq mois et comprennent des cours de français, sténographie et dactylographie, correspondance et arithmétique commerciale, comptabilité.

Il s'adressent aux jeunes filles désireuses de se préparer, dans un temps relativement court, à l'exercice d'une profession de bureau dans le commerce, l'industrie, chez des hommes d'affaires. Ces cours leur assurent, en même temps, un complément d'instruction générale de plus en plus recherché des employeurs, une sérieuse formation technique qui leur permet d'éviter dans leurs emplois futurs la lenteur de l'initiation acquise par la pratique seule.

Ces cours se recommandent particulièrement aux parents soucieux de donner à leurs filles le moyen de se créer une situation où de les aider dans leurs propres affaires. Ils leur donnent au point de vue moral toutes les garanties désirables et sont pour les jeunes filles une heureuse transition entre la vie d'école et la vie de travail.

Le service de placement s'efforce, dès la fin des cours, de placer les élèves au mieux de leurs capacités.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Permanence des Syndicats Professionnels, 3, rue de Bel-Air.

INDRET

Ordre du jour de protestation

Remis par une délégation du personnel civil, pour être transmis à l'autorité supérieure et au Ministre.

Les personnels civils de toutes catégories, informés des dispositions contenues dans les projets financiers en cours d'examen, et qui tendent à assurer pour une part importante l'équilibre du budget au moyen d'un prélèvement opéré, sous une forme quelconque, sur la rémunération des fonctionnaires, agents et employés de l'Etat et des services publics, considèrent :

Que les serviteurs de l'Etat ont dû, au moment où le coût de la vie atteignait son maximum, se contenter d'une rétribution notablement insuffisante et en attendre, pendant de nombreuses années, un rajustement, d'ailleurs encore incomplet pour certaines catégories;

Que cette tardive amélioration de leur situation n'a pu être obtenue par les intéressés qu'au prix de longs et pénibles efforts de leurs organisations; contre la volonté de ceux qui, à l'époque, connaissaient eux, une prospérité à laquelle les agents de l'Etat n'ont jamais participé.

Qu'il est donc injuste de faire supporter aux agents de l'Etat les conséquences d'une crise budgétaire dont la responsabilité ne leur incombe en aucune mesure et dont l'écoulement est certainement moindre si tous les citoyens avaient, comme les fonctionnaires et tous les salariés de l'Etat, accompli intégralement leur devoir fiscal, et si un effort sincère avait été fait pour appliquer les remèdes qui conviennent à la crise économique dont les difficultés budgétaires ne sont qu'une conséquence.

Qu'une diminution des émoluments des fonctionnaires et salariés de l'Etat ne peut être considérée comme un remède efficace au déficit budgétaire, ainsi que le prouve l'exemple des pays étrangers où cette méthode a été appliquée, et que d'autre part, une telle mesure aurait pour résultat de diminuer encore le pouvoir d'achat d'un grand nombre de consommateurs et, par voie de conséquence, aggraverait encore la crise actuelle.

Pour ces raisons :

Protestent de la manière la plus formelle contre toute mesure ayant pour effet de réduire les moyens d'existence des fonctionnaires, employés, ouvriers et ouvrières de l'Etat et des services publics.

Conscients du devoir qui s'impose à eux d'assurer pour leur part : le bon fonctionnement des services à la marche desquels ils collaborent, les personnels civils de toutes catégories pensent, cependant, que ce serait mal reconnaître leur attachement à l'accomplissement de leur tâche et, abuser de leurs scrupules, que de les atteindre par la diminution d'une rémunération déjà à peine suffisante.

Et, constatant que des licenciements nombreux sont actuellement prononcés alors que les possibilités de réemploi offertes par les employeurs privés sont à peu près nulles, s'élèvent en outre, dans un sentiment unanime de solidarité à l'égard de leurs camarades, ainsi voués au chômage, contre la mesure qui les frappe.

Demandent enfin, que la présente protestation soit transmise au ministre avec tous avis et comptes-rendus utiles.

Pour les Syndicats des Ouvriers d'Indret, Agents-Techniques et Commis, et par ordre.

Les Bureaux :

Syndicat confédéré (C.G.T.), ORDONNEAU.
Syndicat professionnel, E. NICOLAS.
Syndicat des A.T. (C.G.T.), E. LERAY.

Syndicat autonome des fonctionnaires (Commis de la Marine), PLESSIS.

SAVENAY

Notre intervention en faveur des chômeurs

Le samedi 18 février, conformément aux décisions prises à l'issue d'une réunion précédente, 50 travailleurs savennaisiens se présentèrent, salle du Café Lahaye. Nos militants devaient y faire un compte-rendu des démarches tentées auprès du maire, en faveur des chômeurs.

Le camarade Delanoë fait, tout d'abord, l'historique des réunions précédentes, et en mettant en relief l'étendue du chômage actuel et la menace qui pèse lourdement sur une trentaine d'autres camarades, démontre l'opportunité de ces réunions et de cette démarche. Cette dernière n'a malheureusement pas obtenu le résultat escompté, le maire n'ayant pas voulu recevoir la délégation. Delanoë n'en rapporte pas moins sa conversation avec le premier magistrat de la ville, à l'occasion de la demande d'audience.

En terminant, notre camarade invite les chômeurs à se faire inscrire à l'office de placement où, en temps M. le Maire avait sorti des rayons poussiéreux de son administration.

Lecture est ensuite donnée de la lettre envoyée au Maire, à la suite du refus de recevoir notre délégation.

Notre vaillant propagandiste Bachelier prend ensuite la parole. Avec force et conviction, il nous montre la noblesse du travail et, partant, la dignité du travailleur. L'économie libérale, ajoute-t-il pour avoir méconnu cette dignité, a fait de l'homme un esclave. Le travailleur n'a-t-il pas droit pourtant à l'existence, à un minimum de bien-être ? Le relèvement de sa condition sociale, il ne l'aura que par l'association. Enfin, après avoir rappelé l'œuvre de l'Eglise, des catholiques sociaux et plus près de nous des syndicats chrétiens, Bachelier termine en invitant ses auditeurs à se syndiquer.

Les applaudissements crépissent, encore qu'un contradicteur demande la parole. C'est le secrétaire de la section S. F. I. O. de l'endroit. Il serait trop long de rapporter ici tout ce qui fut dit. Cette deuxième partie dura plus d'une heure et demi, et tout y passa, depuis la critique du Syndicalisme chrétien, jusqu'au Patriotisme et à l'Internationalisme, en passant par les fraudes fiscales et l'existence de Dieu. Bachelier et Delanoë répondirent au contradicteur. Ils le firent avec une telle verve et un tel à-propos que le pauvre en resta coi, ce qui ne manqua pas de provoquer à différentes reprises, une hilarité générale.

Où ! pauvre Teigné, tu nous fis pitié. Tu as eu tous les renseignements, toutes les réponses que tu pouvais souhaiter. Par contre, quelles ont été les tiennes aux quelques petites questions que nous t'avons posées.

Tu ne crois pas en Jésus-Christ ! As-tu encore à l'oreille la réponse

que te fis notre camarade Delanoë : « Nous croyons en Jésus-Christ, fils de Dieu, Dieu lui-même ». Bel acte de foi, n'est-ce pas ?

Et puis nous t'avons montré cette foi agissante, faite d'amour et de paix, nous t'avons montré l'œuvre de l'Eglise à travers les âges, n'a-t-elle pas, de tout temps, amélioré la condition du travailleur ? Tes maîtres Jaurès, Albert Thomas, et beaucoup d'autres l'ont reconnu. Et alors, toi, tu voudrais rayer tout cela de notre histoire ? Allons donc !

Tu ne veux pas nous soutenir dans des revendications que tu trouves cependant opportunes, parce que cela nous ferait de la réclamation. Mais, alors, que fais-tu de l'intérêt général, le tien ou celui de ton parti passerait-il avant ?

Et c'est ça ton socialisme ? Tu sentis si bien ton infériorité manifeste que tu n'osas même pas sortir en pleine lumière. Ah ! Teigné, l'heureuse panne de courant qui abrita ta retraite !

Tel fut le ton des réponses faites par nos camarades au citoyen S. F. I. O. Elles permirent de mettre en relief la doctrine et l'action de nos syndicats chrétiens. Puisent les travailleurs savennaisiens en faire leur profit.

MONFORT.

SAINT-NAZAIRE

UNION LOCALE

Nous informons nos abonnés de soutien qu'un de nos syndiqués se présentera à leur domicile, afin de recueillir le montant de leur réabonnement pour 1933.

Nous les prions de lui réserver le meilleur accueil et les remercions bien vivement de l'aide qu'ils nous apportent et de la sympathie qu'ils nous témoignent ainsi.

Le Bureau.

SYNDICATS FEMININS

REUNION DU 19 FEVRIER 1933

La réunion fut très animée; avec quel plaisir nous nous retrouvons nombreuses dans une atmosphère familiale.

Nous sentons aujourd'hui davantage, le besoin de nous unir. Le grand Congrès de l'Union Régionale, qui aura lieu le 26 mars, sera d'abord une occasion de témoigner à nos dirigeants, qui ne comptent jamais leur labeur, notre attachement à nos Syndicats.

Grâce à l'effort de tous, ce Congrès sera aussi une véritable manifestation qui fera réfléchir ceux qui hésitent encore à approuver, à aider le mouvement syndical chrétien.

Un vibrant appel nous est adressé à ce sujet; toutes celles qui peuvent se rendre libres ce jour-là devront se faire connaître au bureau, qui tâchera de les aider suivant ses possibilités pour leur permettre d'y prendre part.

Nous aurons aussi le 7 mai, une séance de cinéma, donnée au profit de notre Syndicat, salle du Patronage Saint-Joseph; nous en reparlerons, mais dès aujourd'hui, retenons cette date et faisons de la propagande pour y amener nos parents et nos amis.

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 19 mars, à 9 h. à Qu'on veuille bien remarquer que désormais les réunions auront lieu le matin.

LA SECRETAIRE.

Réunion des Sections à Saint-Malo et Trignac

Le dimanche 26 février, les syndiqués de la section de Saint-Malo se réunirent au lieu habituel (Ecole Libre de garçons). Après avoir ouvert la séance, le président donna la parole au camarade Terrien, pour la lecture du rapport moral de l'année 1932.

Celui-ci passe en revue, d'une façon détaillée, l'activité sans cesse croissante de notre syndicat. Tour à tour, il nous parle de l'accroissement des effectifs, des démarches faites auprès des députés ou sénateurs lors des licenciements du Champlain, des lettres envoyées au directeur de Penhoët pour lui demander d'organiser le travail par roulement, ou pour obtenir certaines améliorations se rapportant à l'hygiène des locaux.

Du chômage : notre caisse n'a-t-elle pas versé, en 1932, 8.000 francs d'allocations.

Terrien termine en demandant aux syndiqués de faire l'effort nécessaire pour le recrutement.

Chauve nous entretient ensuite de cette question importante entre toutes, celle du secrétaire permanent. Il nous montre tout d'abord la tâche bien lourde, certes, et bien étendue qu'on a à assumer, à l'heure actuelle, les militants. Ils sont débordés et ne peuvent, malgré leur bonne volonté, remplir convenablement leur mission. Le secrétaire permanent doit être le point de départ, et Chauve nous le montre, d'un nouveau bond en avant, l'exemple du Nord est plus que probant. Et puis, cette réalisation n'aura-t-elle pas pour résultat de donner au militant libéré l'autorité requise en face des patrons ou des pouvoirs publics, ne permettra-t-elle pas une documentation sérieuse de tous les faits locaux, et nationaux intéressant la profession, une étude approfondie de la législation sociale par ce militant ? Toutes choses qui, en définitive, tendront à défendre, sur tous les terrains, nos intérêts.

Les syndiqués de Saint-Malo l'ont bien compris et à mains levées, votent le principe de ce secrétaire permanent et le relèvement de la cotisation à 5 francs.

Après avoir commenté, comme il convient, les récents articles parus dans le Travailleur, la séance est levée.

GUITTON.

REUNION A TRIGNAC

La réunion est ouverte à 10 h. 1/2, avec le concours des camarades Chauve et Terrien.

Terrien donne d'abord la lecture du compte-rendu de la marche active des syndicats régionaux. Compte-rendu assez encourageant.

Chauve prend ensuite la parole. Il remercie le camarade Bracard de la part active qu'il prend dans le recrutement des syndiqués et demande instamment aux militants de suivre cet exemple. Puis, il donne différents renseignements intéressant les caisses de chômage, le compte-rendu financier, le résultat des élections concernant les délégués d'atelier. Ici, une heureuse constatation : les syndiqués chrétiens sont en progression, gagnant des voix sur les confédérés.

Il est ensuite question de la création d'un poste de secrétaire permanent et, naturellement, rétribué, ce qui entraînerait l'augmentation des cotisations mensuelles : la proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 h. 30.

REUNION DE MEAN

La réunion de Mean, qui devait avoir lieu le dimanche 19 février, a dû être remise pour diverses raisons. Elle se fera le 19 mars, à l'issue de la messe de 8 heures, salle du patronage. Après lecture des comptes-rendus moral et financier et la discussion de la fameuse question du permanent, notre camarade Bachelier, propagandiste ouvrier, fera une causerie.

Que tous les syndiqués se le disent et nous amèneront des sympathisants, en particulier des jeunes gens du patronage.

Rappel à l'ordre

« Oui, qui que vous soyez, [puissant ou misérable] »
« G. Gratigne, pour tous, sera [inextinguible]. »

LE CHAT-RIEUR.

Dans une de ses délibérations, le Conseil Syndical de la Métallurgie décidait « tout article paraissant dans le Messenger oblige son auteur à le signer. »

Pourquoi, dans le Messenger de février, un article concernant la Métallurgie, n'est-il pas signé ?

Cet article avait trop d'importance, et le nom de son auteur ne lui donnait que plus « d'Autorité ».

Mais, au fait, l'Autorité « ne chute pas dernièrement dans les bégaiements... » ?

Il est vrai que depuis plusieurs semaines « Elle » a retrouvée son centre de gravité, étant bien assise dans un poste fort élevé, ce dont, pour ma part, je ne puis que la féliciter sincèrement.

Mais, est-ce une raison, parce que bien élevée (dans tous sens), pour se cacher derrière l'anonymat ?

Au mois de Mai 1932 (voir Messenger), je spécifiais, dans un tour autour du IX^e Congrès, que « Chez nous, les chefs ne se cachent pas. »

Cette « Autorité », si haut placée soit-elle, me fera-t-elle mentir ? Qu'elle prenne garde, car...
G. GRATIGNE.

A NANTES

La Grande Spécialité de BONNETERIE

chez FRED

4, Rue du Calvaire

POUR VOS JARDINS

ACHETEZ VOS SEMENCES

CHEZ

F. GUERRIER

GRAINETTIER

2, Rue de la Paix, 2. — NANTES

PEINTURE - VITRERIE

PRIX AVANTAGEUX

Joseph GALLAIS

Chemin de la Gagnerie
route du Vieux Doulon
NANTES

REMISE 4 % AUX SYNDIQUES

ANGERS

SYNDICAT DU TEXTILE

REUNION DE BUREAU

Le bureau du Syndicat du Textile nouvellement constitué, reprend à cette date ses réunions.

La situation n'est pas brillante : 3 démissions, aucune adhésion nouvelle, et pourtant il faut avancer.

Nous exposons les difficultés rencontrées, elles sont toujours les mêmes : on ne se syndique pas, non pas seulement qu'on ne connaît pas le Syndicat, mais parce qu'on ne le croit pas capable de réalisations. Nous en concluons donc qu'avant de faire du recrutement, il faut faire de l'action professionnelle, et la faire connaître ensuite aux ouvrières, s'il le faut, au moyen de tracts.

Pour cela il nous faut des faits précis sur lesquels nous pourrions travailler.

Nous parlons de la mauvaise répartition du travail, puis, le cas suivant est cité : une ouvrière travaillant sur un métier, qui dégage beaucoup de poussière ; elle est en ce moment très oppressée et ne croit pas qu'elle y tiendra, aucune fenêtre n'existant près de ce métier. Il faut revoir tout cela de plus près.

Mlle Patarin nous parle de l'œuvre de la charité maternelle. La possibilité d'avoir une layette pour les jeunes mamans syndiquées. Mlle Patarin, verra s'il ne serait pas possible de se mettre en rapport avec cette œuvre.

Nous parlons ensuite du chômage, qui s'accroît cette année. Plusieurs renseignements précis sont donnés, mais hélas, nous ne voyons guère la solution à apporter immédiatement.

SYNDICAT DE L'HABILLEMENT

REUNION DU 30 DECEMBRE 1932

Notre Présidente, Mlle A. Nadeau, remercie les personnes qui ont bien voulu se déranger : il s'agit de travailler sérieusement et de ne pas attendre que les autres nous sortent de l'ornière.

La crise économique est assez grave pour que nous soyons prêtes à toute éventualité.

Il a été décidé :

- 1^o Une réunion par semaine pour le Bureau ;
- 2^o Une réunion mensuelle pour les syndiqués et sympathisants.

Le Bureau préparera les réunions mensuelles, établira les comptes-rendus et classera les documents recueillis.

La réunion mensuelle comprendra : 1^o L'appel ; 2^o une question sur le recrutement, les cotisations ; 3^o la lecture du compte-rendu de la réunion ; 4^o une étude théorique d'après le manuel d'éducation syndicale ; 5^o la réponse au questionnaire préparé

ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES - Téléphone 142-14

Enseignement Technique, Commercial, Rapide et Individuel
atris et Salles spéciales pour Dames et Jeunes filles (Professeurs Dames)
Inscriptions à toutes époques de l'année

Commerce
Comptabilité
Sténographie
Dactylographie
Langues
Correspondance

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

342 emplois ont été offerts aux élèves pendant l'année 1932
400 environ pour chacune des années dernières

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

SECRETARIAT COMMERCIAL
COUPE, COUTURE ET MODE

ASSUJETTIS AUX ASSURANCES SOCIALES

FAITES CHOIX DE LA CAISSE FAMILIALE

Agréée et sous le contrôle de l'Etat

La CAISSE FAMILIALE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, 6, rue de Bel-Air, à Nantes, a déjà remboursé à ses assurés, du 1^{er} Juillet 1930 au 31 Mars 1932, en prestations et indemnités de salaires :

Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs

Pour les risques Vieillesse et Invalidité, les assurés de la CAISSE FAMILIALE sont garantis par la CAISSE AUTONOME DE CAPITALISATION DE L'UNION DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS DE L'OUEST, à Angers.

ACHETEZ CHEZ LE SPECIALISTE !

CORSETS DE TOILETTE — SOUTIEN-GORGE — GAINES EN CAOUTCHOUC
CEINTURES MEDICALES — BANDAGES HERNIAIRES — BAS A VARICES
ORTHOPÉDIE GÉNÉRALE

Etablissements JEAN DESCHAMPS

FABRICANT-SPECIALISTE A NANTES
Place Edouard-Normand — 2, Rue de la Bastille
Recommandé par le Corps Médical
Maison de Confiance — Fondée en 1878 — Téléph. 130-13 - 136-14

A LA VILLE DE REIMS
Maison de Confiance
PATRON
Opticien spécialiste
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)
NANTES
Exécution des Ordonnances
de MM. les Oculistes
10 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE
Maison **RENAUD**
76, rue St-Clément - NANTES

Chauffage central
Appareils Sanitaires
Fournisseur de la Maison Familiale

GRAINETERIE

A. OLIVIER (syndiqué)
4 bis, Rue Vidie, NANTES
FARINES, PÂTES, GRAINS
ET SEMENCES
Produits divers pour Jardins
et Basse-Cour
5 % aux Syndiqués

Entreprise Générale
de Menuiserie

Ancienne Maison **JAHIER**
GOURAUD ET C^{ie}, S^{rs}
29, rue de Savenay - NANTES

Façonnage mécanique, moulures
en tous genres. Fabrication de meubles
Conditions spéciales aux Syndiqués

ENTREPRISE
DE CHARPENTES

P. OHEIX

Avenue du Grand-Clos - NANTES
(Boulevard Lelasseur)
Chantier : Rue de la Gourmette

MACHINES A COUDRE
ET CYCLES STELLA
Luxeux Solides Bon marché
Garantis sur facture
Catalogues, renseignements, adresses
des représentants et également
ATELIER DE REPARATION pour
toutes marques de machines à coudre

FONTENEAU
21, Chaussée de la Madeleine, 21
NANTES
Succurs^{es} : ANGERS, ST-NAZAIRE

TISSUS - CONFECTION - MESURE (Hommes, Dames, Enfants)
RAYON SPECIAL D'ARTICLES DE TRAVAIL

Maison ARROUET

2, RU EBON SECOURS - NANTES

LITERIE

Refecton Plumes - Duvets
On reçoit les Bons de l'Union Economique

Messageries de l'Ouest

Quai de la Fosse, NANTES
Téléphone : 140-14
Services de voyageurs entre Nantes,
Basse-Indre, Indret, Couëron
et Le Pellerin
Service de voyageurs et marchandises
entre Nantes, Paimboeuf
et Saint-Nazaire
Passages d'eau de Basse-Indre à
Indret, Paimboeuf à Donges
et Saint-Nazaire à Mindin

Etes-vous satisfaits ?
Continuez à prendre de bonnes tasses
de

CHOCOLAT L. REVAULT
ou de

CACAO L. REVAULT
Goûtez le Modana
(Chocolat à croquer)

Dépôt à Nantes : **A. POUDAT & C^{ie}**
4, rue Mercœur - Tél. 146-90

LA CAPITALISATION
Entreprise régie par la loi
du 19 Décembre 1907

BONS D'EPARGNE
Versements et Tirages mensuels

B. FRANÇOIS
14, rue J.-J.-Rousseau, NANTES
Téléphone 127.78

ELECTRICITE
LUMIERE - FORCE - SONNERIES
TELEPHONES
T. S. F.

A. TOUVERON
15, rue Jean-Jaurès - NANTES
Téléphone 125.90

Prix avantageux et Remise
aux Syndiqués
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

GRAVURE SUR METAUX
Artistique, héraldique, commerciale et industrielle
Maison fondée en 1895

Jean TERRIEN
Fournisseur d'Administrations Publiques
et de l'Etat
10, rue Cacault - NANTES

Timbres en caoutchouc et cuivre -
Dateurs - Folioteurs - Timbres
élastiques - Pochoirs - Plaques et
lettres en email - Gravure chimique
Fournitures générales : encres,
tampons, etc., etc...

RIPOCHE & C^{ie}
2, rue Pierre-Landais - NANTES
Téléphone 113.33

Transports Automobiles, Camionnage
Voitures pour Excursions
Mariages - Sociétés
Camions Autos Déménagements
Camionnettes pour Livraisons

par le Bureau et proposé 15 jours
avant aux syndiqués.
Pour aujourd'hui les conseillers
ont relevé les noms des syndiqués
de l'habillement : 50 seulement pour une
ville comme Angers.
Les syndiqués prennent la résolution
de rappeler à l'ordre les dizainiers
et les retardataires.
Nous lisons dans le manuel syndical
la définition du mot syndicat :
nous voyons avec quoi il ne faut pas
le confondre.

Cette lecture est accompagnée d'un
court commentaire, accompagné de
faits ; exemple : grève de Fougères,
J.O.C., coopératives-restaurant.
Nous passons à l'étude du ques-
tionnaire.

1°) Quel genre de travail se fait
dans votre maison ?
2°) A quelle pièce êtes-vous occu-
pé ?
3°) Y a-t-il plusieurs catégories de
façon ?
4°) Chercher en quoi consiste la
différence pour chacune.

5°) Fournissez-vous le fil et les ai-
guilles ? si oui, à combien estimez-
vous cette dépense pour une semaine.
Nous n'avons pu épuiser complète-
ment le sujet ; nous n'avons pas plac-
é ici toutes les explications données ;
nous les avons relevées et les gardons
dans les archives.

En résumé, cette réunion nous per-
met de faire un véritable travail, de
nous mieux connaître, et nous donne
une idée de toutes les questions que
nous aurons à préciser. Aussi, chacu-
ne prit la résolution d'intéresser
d'abord les syndiqués inscrits et de
trouver des sympathisants qui pour-
raient le devenir.

— [] —
BIBLIOTHEQUE

Le Secrétaire de l'Union rappelle
aux membres du Syndicat que les
volumes de la Bibliothèque sont à
leur disposition le premier dimanche
de chaque mois, de 10 heures à 11
heures, 6, rue Lecoy. On peut aussi
en faire la demande au Secrétaire de
l'Union, Maurice Guérin, 41, rue
Waldeck-Rousseau.

— [] —
**SYNDICAT
DES EMPLOYES
DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE**

Le Conseil Syndical adresse un ap-
pel à tous les syndiqués. Il leur de-
mande de faire un petit effort pour
assister aux prochaines réunions,
d'importantes questions seront in-
scrites à l'ordre du jour.

Les syndiqués doivent comprendre,
qu'ils ne sont pas libérés de leur de-
voir syndical par le versement de la
cotisation, pour se souvenir seulement
au moment où l'advertisié les frappe,
que la collectivité professionnelle est
une assurance contre les risques de
l'exercice de la profession, et qu'elle
doit leur procurer protection complète.

Il faut qu'ils apportent leur
concours à la vie syndicale, ne le fe-
raient-ils qu'en passant à la perma-
nence (qui est ouverte tous les jours,
de 9 heures à 4 heures, où le meilleur
accueil leur sera réservé), pour faire
connaître les emplois vacants, que
leurs relations personnelles peuvent
leur apprendre, ce serait déjà du beau
travail, surtout en temps de crise.

N'oublions pas qu'il y a des péres
de familles, des employés de tout âge,
en chômage.
Que de misères se cachent parfois
sous une apparence correcte !

— [] —
Une heureuse naissance

C'est avec plaisir que nous enregist-
rons la naissance à Angers, d'un
nouveau Syndicat Chrétien, nous vou-
lons parler d'un syndicat de l'Ensei-
gnement libre d'Anjou.

Nous ne doutons pas qu'au sein de
la C.F.T.C., il se développe, et de-
viennent un organisme puissant et ac-
tif, qu'il se joindra aux Syndicats
chrétiens angevins pour collaborer à
la diffusion et à l'application de la
doctrine sociale de l'Eglise.

Cette collaboration promet d'être
féconde, certains des membres du
nouveau Syndicat ayant fait l'appren-
tissage dans des temps bien difficiles.
Nous lui souhaitons beaucoup de
succès.

— [] —
SAUMUR

**A PROPOS DE LA SEMAINE
DE 40 HEURES**
La position de la C. F. T. C. étant
bien nette pour la semaine de 40 he-
ures, il est bon de dégager la position
d'un certain groupe patronal catho-
lique, d'après les objections qui nous
ont été faites, et qui se résument
ainsi :
1° L'idée de la semaine de 40 he-
ures nous vient de l'Italie, qui veut
jeter la France dans cette voie, pour
pouvoir la concurrencer par le rende-
ment de la main-d'œuvre ;
2° Si, comme pour la loi de 8 he-
ures, peu de puissances mettent la
semaine de 40 heures en application,
la France sera toujours handicapée et
ne pourra pas lutter sur le terrain
économique ;
3° Il y a à craindre de main-d'œuvre
pour certains métiers, de plus, les
chômeurs ne veulent pas travailler ;
4° Si l'on adopte la semaine de 40
heures, c'est l'augmentation du prix
de revient, par conséquent du prix de
vente, et le pouvoir d'achat diminué.
Conclusion : la semaine de 40 he-
ures est un danger, il ne faut pas pro-
pagée cette idée, c'est une utopie.

Evidemment, si ces messieurs se
placent uniquement sur le terrain
économique, on peut comprendre que
leur intérêt personnel passe avant

l'intérêt général, et s'il faut aller jus-
qu'au bout de cette théorie, peu
importe que le salaire soit diminué,
pourvu que le bénéfice ne le soit pas.
Vous dites messieurs ; — les em-
ployés et ouvriers voudraient que
« les alouettes leurs tombent toutes
rôties. » pas beaucoup de travail et
être bien payés. C'est bien mal juger
les travailleurs chrétiens, et même
des travailleurs en général.
Vous semblez oublier deux choses :
a) C'est qu'il y a beaucoup de chô-
meurs et, à part quelques brebis gae-
laises — n'y en a-t-il pas partout ? —
des chômeurs intéressants, des fem-
mes et des enfants qui souffrent ;
b) C'est qu'il y a aussi les ensei-
gnements des Papes Léon XIII et Pie
XI. Avez-vous médité les encycliques
« Rerum Novarum », et « Quadrage-
simo Anno » ? ne serait-ce que le cha-
pitre IV : « Le juste salaire » : « On
doit payer à l'ouvrier un salaire qui
lui permette de pourvoir à sa subsis-
tance et à celle des siens ».

Nous envisageons la Semaine de 40
heures comme un remède à la crise
actuelle du chômage. Vous nous di-
tes : non, cela n'est pas possible ;
alors indiquez-nous donc le moyen,
c'est urgent, de donner du travail à
ceux qui n'en ont pas.

— [] —
**SYNDICAT
DES EMPLOYES**

REUNION DU 14 JANVIER 1933
La séance est ouverte vers 21 he-
ures, sous la présidence de notre sym-
patique ami, M. Bidault, président
de l'Union des Syndicats Chrétiens de
Saumur et environs.

Notre Président s'est fait excuser,
étant retenu dans une des nombreu-
ses œuvres qui partagent son temps.
Après quelques mots de remercie-
ments et de bienvenue de M. Bidault,
la parole est donnée au camarade
Guérin qui va nous faire une causerie
sur une question à l'ordre du jour :
« La Conscience professionnelle ».

Sujet vaste et d'actualité, qui inté-
resse employeurs et employés, et
qu'ignorent trop souvent les uns et
les autres à leur commun détriment.

Il commence par nous montrer des
faits et des exemples authentiques et
récents, où la conscience profession-
nelle poussée à son extrême degré
est devenue de l'héroïsme, et nous
comprendons ce qu'est la conscience
tout court, qui fait partie intégrante
de l'éducation et en est la suite logi-
que.

Viennent ensuite les mobiles qui
inspirent l'homme à agir et que l'on
peut diviser en quatre caté-
gories : le plaisir, l'intérêt, le devoir,
le sentiment. Pour chacun, c'est toute
l'évocation de la vie qui se présente
à l'esprit et au cœur.

Puis, nous entendons quels sont les
moyens à employer pour répandre
nos idées. Et parmi ceux-ci, il en est
un dont nous devons nous servir pour
nous faire entendre, pour le bien de
tous, c'est le Syndicalisme Chrétien.

La causerie finissant sur ces mots,
c'est avec force bravos que nous re-
mercions notre camarade, en approu-
vant ce qu'il nous a si bien dit.

La discussion est alors ouverte, di-
rigée par le Président de la réunion.
Il est question, entre autres, de tré-
soriers-adjoints pour faciliter la tâche
de l'impitoyable et cependant
très utile trésorier actuel, très
consciencieux dans sa tâche ! Ces
adjoints pourront établir des rap-
ports plus étroits entre les membres
et le bureau, et d'autre-part perce-
vront les cotisations en évitant cer-
tains dérangements. Ils pourront
également donner les journaux et les
convocations, et faire de la propa-
gande pour recruter de nouveaux
membres et renforcer le syndicat.

Il faut faire de la propagande au-
près des personnes susceptibles de se
syndiquer. Le journal est un auxiliaire
très précieux pour cela.

Petite allocution de M. Bidault. Il
fait aimer son syndicat, car c'est
un moyen d'entraide entre nous.
L'Union a rappelé l'observation de
la loi de 8 heures et du repos domi-
nical auprès de quelques employeurs
oubliés.

Il y a eu aussi quelques interven-
tions heureuses auprès de certaines
maisons où il y avait des abus.

Il est nécessaire d'être nombreux
pour être représentés convenablement
aux Conseils des Prud'hommes.
N'oublions pas que la C. F. T. C.
compte plus de 150.000 membres.
Parmi ceux-ci, nous avons de nom-
breux hommes de valeur, et tout dé-
voués. Citons en particulier notre
Président confédéral, Jules Zirnheld,
qui présidera notre Congrès régional
des 25 et 26 mars à Nantes.

Rappelons aussi que nous avons
une bibliothèque très intéressante
augmentée par l'envoi de 90 volumes
que nous expédie le Ministre du Tra-
vail.

Ces livres traitent de différentes
professions et sont à la disposition de
nos membres, le 1^{er} dimanche de cha-
que mois, 6, rue Lecoy, où une per-

manence est établie de 9 à 11 heures.
Nous invitons nos camarades à en
profiter.
Pour clore cette réunion, une
agréable surprise avait été réservée
à ceux que le froid n'avait pas cloué
dans des pantouffles au coin de leur
cheminée.
Deux superbes galettes des rois,
aux ventres rebondis, s'offrirent à
nos yeux, et soudain sortirent de
leurs pailloons poudreux, de bonnes
vieilles bouteilles, aux bouchons épa-
nouis, qui vident débouchés, laissè-
rent couler ce vin pétillant de Sau-
mur qui donne des forces et des ailes
aux plus défaillants.
Et chacun regagna son domicile,
enchanté de n'avoir pas perdu sa soi-
rée.

Le Scribe.

TRELAZÉ
FÊTE DE SAINT LEZIN

Le 19 février, Saint Lézin, patron
de la corporation des Ardoisiers, était
fêté par les syndiqués chrétiens, qui
avaient organisé à cette occasion une
soirée de famille, à laquelle assis-
taient les syndiqués, leurs familles,
ainsi que de nombreux sympathisants.

Nous avions la bonne fortune
d'avoir pour présider cette fête, notre
ami H. Bougis, président de l'U. D.
des Syndicats chrétiens de Maine-et-
Loire, entouré de M. le Curé de Tre-
lazé ; de M. R. Bidault, président de
l'Union locale de Saumur.

Le programme, comprenant quel-
ques pièces sociales et comiques, mor-
ceaux de musique, chants et monolo-
gues, fut exécuté de façon parfaite
par tous les acteurs et actrices.

Après l'entr'acte, Joachim Lesciel-
lour, secrétaire de la section jociste,
nous dit sa joie de voir une assistan-
ce si nombreuse fêter notre bon Saint
Lézin, et montrer par là que la propu-
sion Trélazéenne a encore la foi et
espère en nous ; aux jocistes « d'en
mettre un coup », en prenant pour
exemples leurs frères aînés et en tra-
vaillant toujours pour la plus grande
gloire de Dieu et l'amour du pro-
chain.

Un membre du Conseil syndical
nous parla du mouvement syndical
chrétien, ce qu'il est et ce qu'il veut.

Et pour terminer, M. le Curé dit sa
joie, et confirma sa confiance dans le
mouvement syndical chrétien. Qu'il
existe toujours entre les militants et
syndiqués cette fraternité qui existait
entre les premiers chrétiens. Qu'ils
aient confiance les uns dans les au-
tres. Le peuple nous attend.

En avant camarades syndiqués
chrétiens, pour le règne de la Justice
et de la Fraternité.

Un vieux syndiqué.

POUR NOTRE COOPERATIVE
Chers amis, n'oubliez pas qu'il existe
chez nous, une Coopérative de pro-
duction avec participation ouvrière,
l'ATELIER DE COUDURE DE STE-
ANNE, qui exécute travaux pour Da-
manes, Modes, Costumes pour Hommes,
etc., tout ce qui concerne le Vêtement.
Travail rapide et soigné. Prix mo-
dérés.

LA ROCHE-sur-YON
**Les Cheminots
et la défense du salaire**

Un comité local intersyndical s'est
constitué à la Roche-sur-Yon, entre
les dirigeants responsables des orga-
nisations syndicales Cheminotes sui-
vantes : Syndicat professionnel des
Cheminots de France (C. F. T. C.) ;
Syndicat unitaire (C.G.T.U.) ; Union
Nationale de défense professionnelle
(neutre) ; Fédération des Mécaniciens
et Chauffeurs (autonome).

Plusieurs réunions de comité eurent
lieu au cours de janvier, pour prépa-
rer une réunion générale qui eut lieu
le 24 janvier.

Au cours de cette réunion, le Pré-
sident de séance lut la lettre réponse
du Secrétaire du Syndicat confédéré
(C.G.T.), des Cheminots de la Roche-
sur-Yon, que nous avions invité à
participer aux travaux du comité
d'entente. Comme bien on pense, cette
réponse fut négative ; il n'y a
qu'une seule manière pour la Fédération
confédérée de défendre nos moy-
ens de vie, c'est de faire l'unité au
sein de la C.G.T. !..

Chacun des militants locaux appor-
ta le point de vue de son organisa-
tion.

Pour ma part, je pus préciser pour-
quoi, à notre avis, l'unité organique
n'est pas possible : elle suppose au
 préalable l'unité morale. Or ! il est
fait, dont les uns peuvent se réjouir
et que d'autres déplorent : la classe
ouvrière est divisée sur le terrain do-
ctrinal. On eût pu croire jadis à cette
unité lorsqu'il était encore possible de
croire à la neutralité doctrinale du
syndicalisme (voir *Le Travailleur de
l'Ouest*), mais trop de chemin a été
parcouru depuis.

Si l'unité organique n'est pas pos-
sible, l'entente intersyndicale est im-
médiatement réalisable, entente pas-
sagère pour des buts déterminés, tel
celui qui nous préoccupe en ce mo-
ment : la défense de nos conditions
de vie, menacées d'une baisse de sa-
laire pour combler un déficit dont
nous ne sommes, nous surtout agents
des basses échelles, en rien responsa-
bles.

C'est cette entente qu'un orateur

CHAUSSURES BON-SECOURS
A. MOTTAIS
6, rue Bon-Secours - NANTES

Chaussures en tous genres
LUXE - TRAVAIL - FATIGUE
Maison se recommandant
par la qualité de ses articles
5 % de Remise aux Membres
des Syndicats Chrétiens

RESSEMELAGE
L. TROUVÉ
Répare les Chaussures
de suite

2, rue Guépin - 11, rue de la Marche
NANTES

**LE MEILLEUR
BOULET DU
MOMENT**

AUX 2 EXTRÉMITÉS
FABRICATION BLANZY-UEST
CHARBONS SELECTIONNES
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS
3, Place de la Petite-Hollande, NANTES
Tél. 122-40

**ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURES**
L. CHATELLIER, Père & Fils
7, rue Paré - NANTES
Téléphone : 125.13

Conditions spéciales aux Familles
des Syndiqués qui font construire
une habitation familiale.

PLATRIERIE - DECORATION
STAFF - FUMISTERIE
ANCELIN
Entrepreneur

31, rue de Bel-Air - NANTES
Téléphone : 117.49

LES PAPIERS PEINTS
Paul GENDRON
sont de bon goût parce que
Fabriqués en France
et les moins cher parce que
vendus sans intermédiaire

6, rue Cacault
11, rue de la Boucherie
NANTES

moins de 21 ans, et pour les années
formant un groupe de 15.
Nous aimerions connaître au plus
tôt les jeunes filles privilégiées, pou-
vant aller cette année prier Notre-
Dame de Lourdes, afin de nous en-
quérir d'une pension ou d'un hôtel.

Prendre les renseignements néces-
saires à la Permanence, 5, rue de
Penthève, le dimanche, de 10 h.
à midi.

LA FAMILLE
Nos applaudissements ont prouvé
à Mlle Madeleine Métais que son tra-
vail n'a pas été vain. Nous la félici-
tons chaleureusement d'avoir traité
avec tant de précisions, avec une
telle netteté son beau sujet de con-
férence, la famille.

Mlle Métais nous a expliqué très
clairement ce qu'est la famille, son
origine, son rôle et nous a mis en
garde contre ses ennemis.

La famille a toujours existé, puis-
que c'est Dieu qui l'a créée. Son rôle
répétée dans la société toute
entière ; c'est dans son sein que se
forment le caractère, la droiture de
conscience, la force d'âme de l'enfant.

Mlle Métais a insisté sur les en-
nemis de la famille dont le principal,
le divorce, provoque la destruction
complète du foyer, sans souci des en-
fants. Vient ensuite la législation
fiscale, qui écrase la famille sous le
poids des impôts. Enfin un certain
féminisme qui détournerait la femme
de ses devoirs domestiques ; cepen-
dant le féminisme bien compris est
conciliable avec les principes de la
morale chrétienne et les exigences du
foyer ; les électriques, s'attribuant
la spécialité des questions familiales,
ne sortiraient de leur foyer que pour
mieux le protéger.

POITIERS
SYNDICATS FEMININS
POUR ALLER A LOURDES

Suivant l'exemple de nos amies de
Châtelleraut, nous avons le grand
désir de former un pèlerinage syndi-
cal à Lourdes.

Nous pouvons obtenir des réductions
assez importantes et pour les

VISITEZ A NANTES
LE PLUS MODERNE
DES GRANDS MAGASINS